



# Le Pilote

**PORT-EN-BESSIN - HUPPAIN**

Journal  
municipal  
d'information



Août 2000

# BENEDICTION DE LA MER



Témoignages

de foi  
et



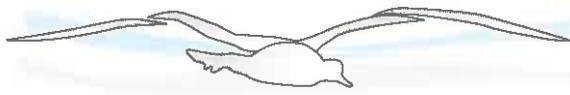
de recueillement



de recueillement

Voir page 25





# SOMMAIRE

## EDITORIAL

- Editorial du maire ..... 5

## ECONOMIE

- Le point sur l'économie locale ..... 6
- A propos du budget 2000 ..... 7

## TRAVAUX

- Le point sur le programme 1995-2000 ..... 7 à 10
- La construction et la location de dix logements H.L.M. .... 10
- Les travaux du département - le domaine maritime ..... 11
- La construction et l'aménagement du "club house" ..... 12

## SOCIÉTÉ

- Le Vandalisme ..... 12-13

## LE DOSSIER

- La politique d'élimination de nos déchets - le prix à payer ..... 14-15
- Notre réponse : le syndicat intercommunal  
de ramassage des ordures ménagères ..... 16-17

## STRUCTURES

- L'Office Municipal des Sports ..... 18
- Le conseil municipal des jeunes ..... 18-19

## EMPLOI

- La création de 5 emplois-jeunes ..... 20

## INVESTISSEMENT

- L'Ecomusée ..... 21 à 24

## CULTURE

- La Bénédiction de la Mer 1998 ..... 25
- Port-en-Bessin - Huppain et ses feux d'artifice ..... 25
- Calendrier des expositions 2000 ..... 26
- Les animations de l'été 2000 ..... 27
- Août 1999 : "Atuntaqui" enflamme la salle des fêtes ..... 27
- Un espace au service de la culture ..... 28

## ASSOCIATIONS

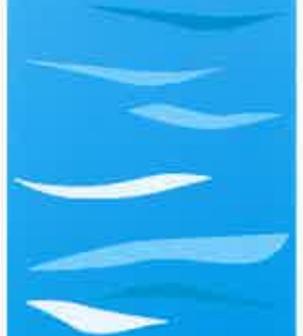
- Amicale Laïque de Port-en-Bessin (ALPB) ..... 29

## INFORMATIONS

- Renseignements pratiques ..... 29
- Urbanisme : construction - installation - travaux ..... 30
- Les services municipaux ..... 31
- De nouveaux visages en mairie ..... 31-32
- Une perte pour tous ..... 32

## PORT RETRO

- Echos d'antan ..... 33-34

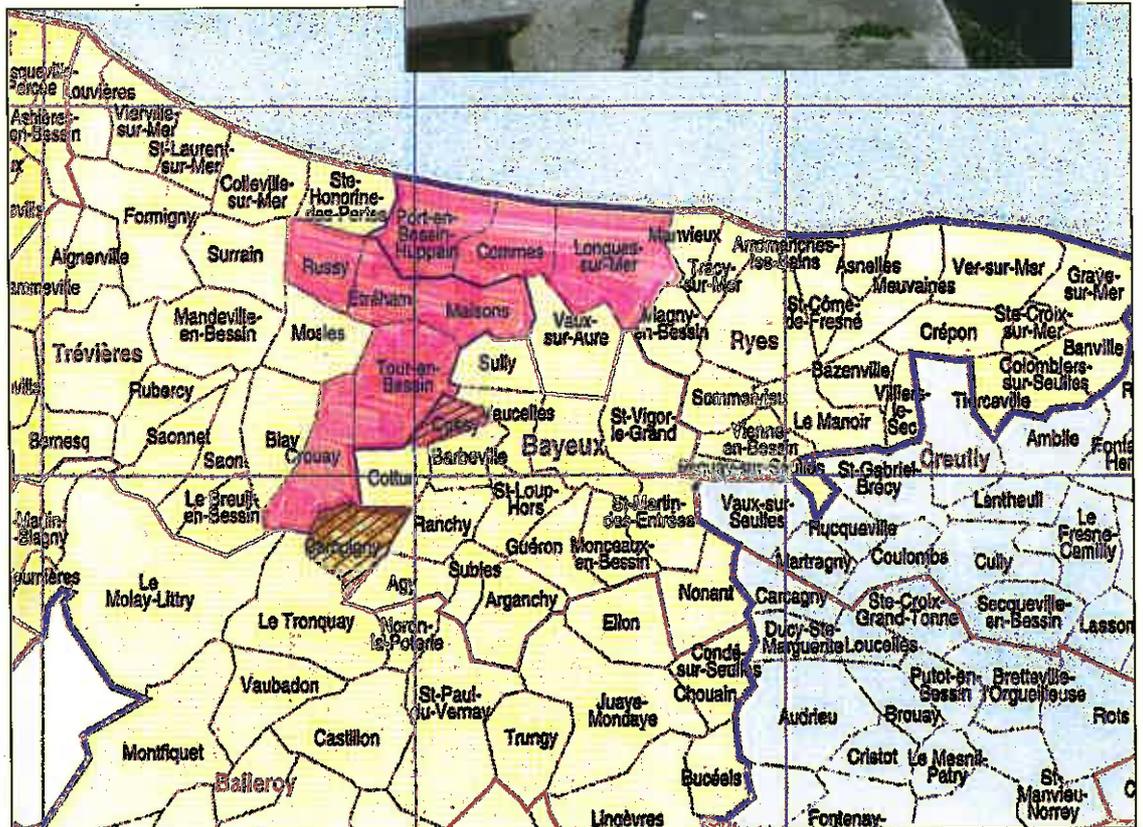
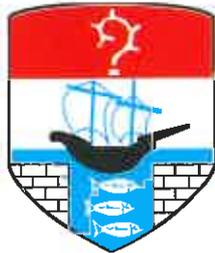


**le Pilote**

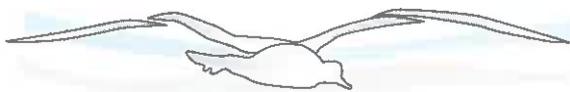




# Port de Pêche de Normandie



Territoire potentiel de la future "Port Intercom".



## du Maire



L'intercommunalité est en marche. Mondialisation, économie européenne, concurrence, des maîtres mots qui entraînent par nécessité vitale la concentration des entreprises et des services publics mais aussi des Collectivités locales qui, en raison de leur taille ou de l'insuffisance de leur activité économique, ne peuvent plus assumer les charges qui leur incombent. Aujourd'hui la gestion des collectivités locales, de plus en plus lourde, nécessite un nombre d'habitants supérieur à 3 500 et l'intercommunalité est devenue incontournable pour un grand nombre d'entre elles.

La plupart des communes de notre région, faute d'une volonté politique affirmée de regroupement et de projets structurels innovants, ont longtemps hésité à franchir le pas. Centrées obligatoirement sur le développement économique et l'aménagement de l'espace, avec la possibilité d'y adjoindre des compétences facultatives diverses telles que l'environnement, le tourisme, l'habitat, la voirie, les équipements scolaires, sportifs, culturels, les communautés de communes rurales créées ont choisi de privilégier ces dernières afin de solutionner à court terme leurs problèmes immédiats et de profiter des avantages financiers offerts par l'Etat.

Pour guider les choix des communes, un schéma directeur proposé par l'Etat mais non imposé aurait été souhaitable. Basé sur une étude analytique rigoureuse qui aurait répertorié, en plus de la nécessaire continuité géographique obligatoire, les bassins de vie, la proximité des services publics existants, les zones de chalandise, la facilité de circulation, les Syndicats préexistants, ce schéma directeur aurait permis d'orienter les regroupements en connaissance de cause. En l'absence de ce dernier, les communautés de communes se sont naturellement recomposées autour du Canton, structure ancienne pas toujours adaptée à la réorganisation moderne de notre territoire.

Dès 1993, Port-en-Bessin-Huppain limitrophe et bourg centre de certaines communes du Canton de Ryes et de Trévières, avait confirmé, dans la délibération du Conseil Municipal du 5 février 1993, sa volonté de regroupement avec ces dernières, plus particulièrement Ste-Honorine, Colleville, Commes, Longues, Russy, Etreham, Maisons, avec lesquelles, depuis longtemps, des liens d'échange et de travail commun s'étaient créés, par le biais des Syndicats Scolaires, du Syndicat de Ramassage des Ordures Ménagères, et du Syndicat d'Eau. Aujourd'hui, dans sa délibération du 23 juin 2000, Port-en-Bessin-Huppain confirme cette intention. Sainte-Honorine et Colleville s'étant tournées vers Trévières, décision fort regrettable, une nouvelle orientation s'esquisse. Lors d'une première réunion de concertation qui eut lieu le 24 mai dernier, les communes de Commes, Longues, Maisons, Etreham, Russy, Tour-en-Bessin, Crouay, Port-en-Bessin-Huppain, voire Cussy et Campigny ont décidé d'étudier la possibilité d'un regroupement entre elles. En cas d'accord, la décision finale devrait pouvoir se concrétiser avant le 31 décembre 2000 par un arrêté préfectoral.





## Le point sur l'économie locale

Une économie mitigée, telle pourrait être la définition actuelle de notre économie portaise.

Cette économie monolithe orientée vers la pêche, pendant plusieurs siècles, en croissance régulière depuis la fin du XIX<sup>e</sup>, mis à part les périodes de guerre et les crises sporadiques d'un système à la part dans une économie de marché, a atteint son apogée au cours des années 80, avec le renouvellement de la flottille et l'augmentation du tonnage débarqué, des chiffres d'affaires et des revenus.

Parallèlement, malgré l'attrait de son site et de sa population authentique, fréquenté depuis toujours par les peintres, les cinéastes et les amateurs de géologie et de pittoresque, Port fut pendant longtemps, par l'absence de plage et d'infrastructures hôtelières, cantonné dans un tourisme embryonnaire. Ce secteur économique s'est développé depuis une vingtaine d'années et, comme le secteur maritime, connu dans les années 80 un essor important avec l'apparition de commerces nouveaux, restaurants, supérettes, hôtels, la création d'un golf et la fréquentation accrue de la station grâce à une promotion active et de nombreuses animations festives et culturelles.

La récession économique nationale des années 90 et surtout la politique européenne des pêches, la régulation des ressources halieutiques et la limi-

tation importante de la construction des chalutiers ont provoqué un coup d'arrêt brutal de cette croissance avec, pour corollaire, une diminution importante de l'emploi local qui dépend essentiellement de l'activité maritime, notamment au niveau de la main d'œuvre des entreprises annexes, une diminution des revenus locaux et un retentissement sur les commerces avec la disparition des plus récents, les moins adaptés à survivre, une chute démographique de plus de 7 % de la population permanente locale malgré l'apport de retraités de l'île de France.

Aujourd'hui le constat est lourd : une dizaine de pas de porte à vendre, deux cases de mareyeurs vides, une criée au chiffre d'affaires en baisse et la perte du titre de 1<sup>er</sup> Port de Normandie.

Mais la reprise s'amorce. Une hôtellerie florissante en pleine expansion, des projets de résidences saisonnières de haut et moyen standing par des promoteurs, des infrastructures touristiques en voie de réalisation, l'Ecomusée avec son centre, son circuit et sa halle aux poissons, des possibilités nouvelles de développement artisanal et d'une fiscalité mieux équilibrée dans le cadre de l'Intercommunalité, sans oublier le dynamisme des professionnels de la pêche qui ont toujours su se tirer de situations difficiles, vont permettre d'aborder les années prochaines avec optimisme.

## A propos du budget 2000

Le budget primitif de la Commune a été arrêté, en dépenses et en recettes à la somme de 20 397 558 F (soit 13 315 783 F en fonctionnement et 7 081 775 F en investissement) lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2000.

Bâtir et équilibrer un budget, c'est d'abord évaluer les recettes prévisibles en tenant compte, en particulier, des taux d'imposition locale retenus par le Conseil Municipal, du nombre de contribuables sur lesquels ils s'appliquent et des dotations, subventions et participations connues ou espérées.

Il faut également peser les dépenses prévisibles dont, en particulier, celles qui apparaissent incompressibles : charges du personnel, dépenses de viabilisation (eau, énergie,...), entretien des biens communaux, etc...

Or le Conseil Municipal a évité toute hausse des taux d'imposition bien que le dernier recensement

de la population marque une nette diminution du nombre d'habitants de la Commune (- 7 %).

Seuls les traitements de l'eau potable (assainissement) et des ordures ménagères vont engendrer une augmentation progressive de leur financement, hausse que va subir l'ensemble des communes françaises. Ces deux postes sont traités dans des budgets intercommunaux autonomes.

Le poids de la dette est modeste (7 % du budget) et la charge du personnel employé est raisonnable (28 %).

29 % du budget est d'ailleurs consacré à l'investissement direct.

Les deux graphiques retracent en recettes et dépenses, le poids relatif des éléments constitutifs du budget et le tableau annexe indique la part relative de certains chapitres.

## TABLEAU ANNEXE

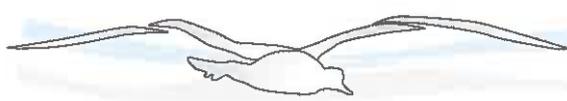
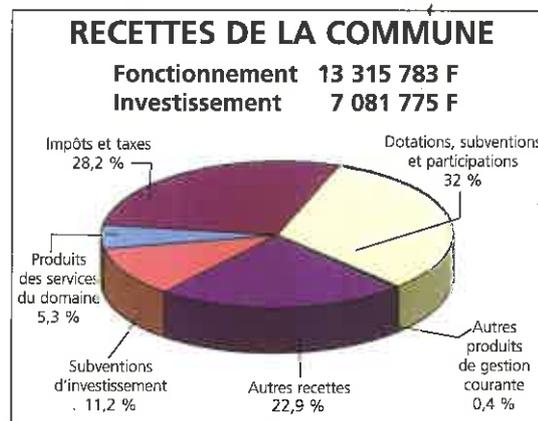
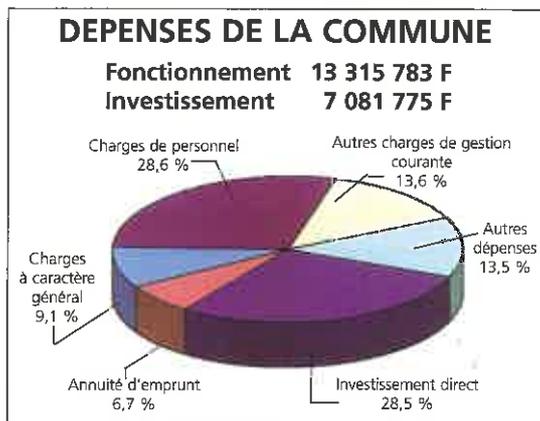
### Dans le budget de fonctionnement 2000

2,1 %	aux Fêtes et Cérémonies
1,6 %	aux Associations diverses (dont 1,2 % aux associations sportives)
5,5 %	aux charges d'entretien
1,3 %	aux subventions des autres budgets communaux (CCAS, Gîte, Cantine)
13,5 %	à la participation aux charges intercommunales *

\*charges reversées aux divers Syndicats (SIVOS, SIROM, SBAO, CEG)

## Commune de Port-en-Bessin

### BUDGET PRIMITIF 2000



# TRAVAUX

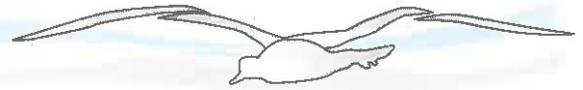
## Le point sur le programme 1995-2000

### LES GRANDES OPERATIONS PROGRAMMEES

- **La rénovation du réseau d'assainissement** d'un montant de 7 millions de francs, subventionnée à 70 % par l'Agence de Bassin est en chantier depuis trois ans. La première tranche est terminée, la deuxième est en cours. La troisième et dernière tranche est en gestation. Le projet de la nouvelle station d'épuration est à l'étude en collaboration avec les communes de Longues et Commes, dans le cadre du Syndicat du Bassin Ouest de l'Aure créé à cet effet. Elle devrait voir le jour en 2002.

- **La déchetterie** est ouverte depuis août 1999. Douze communes participent à son investissement et fonctionnement (SIROM). D'un coût de 1 600 000 F, le financement de sa construction est assuré par la taxe des ordures ménagères pour 20 %, les 80 % restant par les subventions de l'ADEME, du FEDER (aides européennes) et de l'Agence du Bassin. La collecte sélective organisée conjointement par le SIROM et le Syndicat Intercommunal pour le Traitement des Surplus Ménagers du Bessin (SITSMB) fonctionne depuis trois ans. Les conteneurs et les plates-formes à venir, propriété du SIROM sont mis à disposition pour le ramassage, effectué par le SITSMB.





- **L'écomusée** : les études de faisabilité terminées, le plan de financement a été mis en place. Les travaux de la Halle aux poissons et du circuit d'interprétation se terminent. Ces structures seront opérationnelles dès l'été 2000. Pour le centre d'interprétation, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée, les esquisses approuvées, et le projet définitif est en cours. Le démarrage des travaux est espéré en décembre prochain pour une date opérationnelle en mars 2002.

## LES TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX

- **Le vieux quartier** : a vu l'aménagement des placettes, ruelles et calvaire et la réfection des trottoirs de la rue de Bayeux, du rond-point aux feux tricolores, dans le cadre du contrat d'objectif touristique.
- **Le quai de Gaulle** : se trouve désormais pourvu de trottoirs et d'éclairage public.



*L'aménagement de la voirie et des trottoirs du Quai de Gaulle.*

- **Le quai des Chantiers** subit un toilettage complet : élargissement des trottoirs et mise en place de réverbères, côté habitations. La mise aux normes européennes du marché nécessite l'installation de bornes escamotables (eau et électricité), le raccordement des eaux usées des étals et des sanitaires.

QUAI DE GAULLE	524 453,00 F
QUAI DES CHANTIERS	299 327,00 F
MARCHÉ (Mise aux normes)	370 000,00 F
<b>Total</b>	<b>1 193 780,00 F</b>



*Les nouveaux trottoirs du Quai des Chantiers et l'aménagement du marché hebdomadaire.*



- **La rue Surcouf** : la mise en souterrain du réseau EDF, de l'éclairage public et du réseau France Télécom, dans le cadre d'une rénovation des logements HLM par l'OPAC (chauffage collectif au gaz).

- **Le quartier du Onze Novembre** : verra la rénovation de ses trottoirs au budget 2000.

- **La rue Abbé Lemazurier** : à Huppain, en prolongement de la rue du Bourg, elle, a été aménagée : terrassement, caniveaux et bordures de trottoirs, environ 80 000 F.



*Les travaux de voirie, rue Abbé Lemazurier à Huppain.*

- **La voie piétonnière CD 514** : l'acquisition des terrains par le Département se termine. L'aménagement devrait suivre.

- **Le réseau pluvial de Huppain** : s'améliore progressivement. Plusieurs tranches pluriannuelles ont été réalisées, notamment le busage route de Villiers. Il subsiste quelques points noirs qui devront être solutionnés dans l'année 2000.

## LES BATIMENTS

- Les 10 logements HLM du quartier Jean Bart, construits en 1997 sont mis en service depuis mars 1998.

- Les travaux de sécurité des écoles Paul Emile Victor et Georges Seurat se terminent.

- **L'acquisition du bâtiment des Affaires Maritimes**, par la commune, pour l'agrandissement de la mairie devenue trop exigüe, a permis d'installer la Direction des Services Techniques et ultérieurement le CCAS. Des travaux d'aménagement et notamment une liaison entre les deux bâtiments sont prévus dans les prochaines années.

- **La construction d'une nouvelle gendarmerie** demandée par les Services des Armées est acquise, le plan de financement assuré. L'acquisition du terrain est en cours (route d'Arromanches, près du stade) et le projet devrait être mis en place dans le cours de l'année.

- **La Tour Vauban et l'Eglise de Huppain** ont été mises en valeur par une illumination nocturne, avec l'aide du SDEC.





## LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Le club house est en service. L'aménagement d'une plate-forme polyvalente en continuité des terrains de tennis est actuellement à l'étude. La rénovation du stade, projet important et indispensable, ne pourra être solutionnée qu'en 2001/2002.

## LES NOUVELLES CITOYENNETES

• **L'Office Municipal des Sports** a conquis son rythme de croisière. Organisme de réflexion, de coordination interclubs, de promotion pour le développement des sports, il est l'intermédiaire incontournable entre les sportifs et la commission communale. Il a organisé différentes animations (journées du sport notamment) et obtenu à cette occasion des trophées de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

• **Le Conseil des Jeunes**, après quelques balbutiements de jeunesse, semble désormais partir sur une bonne voie.

## LES EMPLOIS JEUNES cinq postes ont été créés

• **2 postes d'aménagement rural** constituant une Brigade verte pour l'entretien et la création des chemins piétonniers.

• **2 postes d'animateur du patrimoine**, sous l'égide de la Directrice du Centre Culturel, pour la mise en route de visites guidées, dans le cadre du Circuit d'Interprétation.

• **1 poste d'Ambassadeur de la déchetterie et du tri** au service de l'information du public dans le cadre du SIROM. (Syndicat Intercommunal du Ramassage des Ordures Ménagères).

## La construction et la location de dix logements H.L.M.

Dix familles ont profité de cette réalisation de la Société H.L.M du Calvados avec l'appui de la commune : logements individuels locatifs construits rue Jean Bart.

Le Conseil Municipal du 3 juillet 1997 a accepté la cession du terrain à titre gratuit et accordé la garantie de la Commune pour 25 % d'un emprunt avec préfinancement à la Société H.L.M auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce, sur 18 mois (1 028 125 F sur 4 112 500 F).

La commune a participé financièrement à l'aménagement de l'environnement : suite à la Commission d'Appel d'Offres du 30 juillet 1997, le Conseil Municipal du 14 novembre 1997 a approuvé l'adjudication des travaux à l'entreprise Martragny, marché arrêté à la somme de 644 917,24 F TTC.

Un avenant a été voté au Conseil Municipal du 8 avril 1998 pour l'aménagement du chemin rural et d'une plate-forme avec voie d'accès pour les conteneurs de collecte sélective : 64 930,31 F TTC.

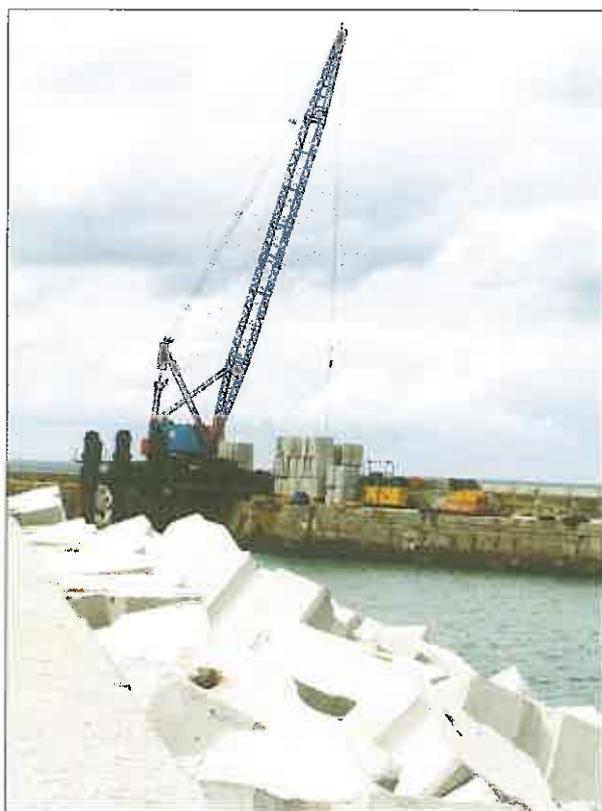
La remise des clefs aux locataires date du 26 mars 1998.



*Une vue d'ensemble des pavillons.*



## Les travaux du département Le domaine maritime



**Mise en place du bloc de béton pour protéger les digues.**

Si la commune a toute autorité sur son territoire pour prévoir et réaliser les travaux nécessaires, cette règle souffre d'une exception en ce qui concerne Port en Bessin : le domaine maritime (quais, voirie autour des bassins, zone littorale en front de mer) est contrôlé, entretenu et financé par l'Exécutif Départemental, le Conseil Général. La commune n'intervient pas, matériellement et financièrement, sur cette partie de son territoire.

C'est aux Services Départementaux qu'incombe la viabilité et la sécurité de cette frange littorale.

La mer, régulièrement, attaque les mûles. La tempête du 20 février 1996, en particulier, avait endommagé gravement les jetées de l'avant-port. 35 millions de francs ont été consacrés par le Départe-

ment à la réparation et à la consolidation de ces ouvrages. Par l'apport, en renfort, de blocs de béton disposés avec précision à l'aide du guidage par satellite, les digues ont été reprofilées et renforcées. De nouvelles jetées ont pour mission d'amortir l'impact des déferlantes.

A l'usage, le but poursuivi semble atteint.

La sécurité du port a également été prise en compte. Suite à plusieurs accidents, quai Baron Gérard, le Département a édifié un chasse-roue, en bordure du premier bassin. Cette protection était vivement réclamée par la municipalité. La bordure de béton doit permettre de sécuriser la circulation automobile assez dense le long du port.

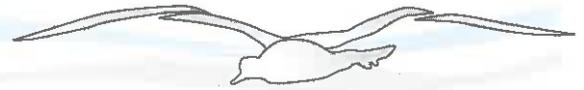
Derrière la criée, vient d'être aménagée une aire de stationnement et de manœuvre des camions de transport de mareyage. La voie de circulation a également été rénovée. La Commune avait préalablement construit le trottoir et procédé à l'éclairage de l'avenue. Des places de parking ont été prévues. En particulier, l'éclairage de la voie répond aux demandes de lumière dans cette zone pour les travaux nocturnes de débarque.

La municipalité, dans son ensemble, serait sensible à une complète rénovation des voies de circulation autour des bassins du port : chaussées déformées, rapiécées tant celle du quai des chantiers et du quai Félix Faure, que, surtout, celle du quai Baron Gérard qui ne présente plus le degré de sécurité requis par une voie qui longe le port.



**Pose d'un chasse-roue pour la sécurité du port.**





## La construction et l'aménagement du « club house »

Pour satisfaire l'accueil des joueurs du Tennis Club Portais et permettre également un point de rencontre pour les jeunes accueillis en juillet et août lors des activités sportives organisées par l'O.M.S, la construction d'un Club House a été programmée au cours de ce mandat municipal.

Cette réalisation, retardée par plusieurs marchés demeurés infructueux auprès des entreprises privées, a été, en partie reprise par les Services Techniques de la Ville. La dépense a été ainsi limitée et arrêtée à la somme de 494 765 F TTC.

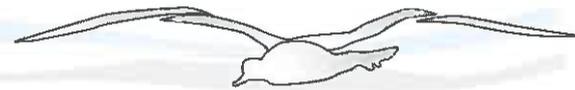
Aujourd'hui achevé, ce bâtiment enrichit le complexe sportif de la rue du 11 Novembre.

Un projet de parc de loisirs et de détente devrait compléter l'aménagement sportif par un habillage paysager de cet écrin de verdure en plein cœur de la Commune.



*Un équipement sportif supplémentaire, rue du 11 novembre.*

## SOCIÉTÉ



### Le vandalisme

Si la tempête du 26 décembre dernier a provoqué certains dégâts et justifié que des travaux, non prévus à l'origine, soient entrepris pour réparer, il est un vent plus insidieux, plus sournois qui balaie régulièrement et par tous les temps le territoire communal : il a pour nom vandalisme et chapardage. Sa force a tendance à s'amplifier : de courant d'air, il peut devenir, lui aussi, tempête.

Chacun dans la commune est attaché au respect de l'environnement public, à la conservation du bien commun et soucieux d'apprécier les réalisations diverses pour acquérir, modifier, restaurer, embellir. Presque tous, nous sommes fiers de notre patrimoine et nous en mesurons le prix.

Presque tous mais pas tous. Une poignée d'irresponsables, d'inconséquents et de lâches s'ingénient à perturber ce consensus et à dégrader ou à voler pour le plaisir ou par intérêt.

Se comporter ainsi c'est s'exclure de la communauté, c'est se priver de toute estime de soi, c'est se dégrader aux yeux des autres. En ont-ils conscience ?

Un sursaut est possible. Jeunes ou ...moins jeunes qui vous livrez à ce misérable exercice, réfléchissez quelque peu ! Cette activité méprisante, veule car elle se croit assurée de l'impunité doit vous interpeller. Réagissez quand il est encore temps ! Vos méfaits coûtent très cher à la commune donc à chacun d'entre nous.

Entendez cet appel à la raison et à la responsabilité et si vous êtes décidément sourd ne venez pas vous plaindre des sanctions encourues, prises et maintenues. Vous ne bénéficierez d'aucune mansuétude de notre part. Systématiquement plainte sera déposée et la loi s'appliquera dans toute sa rigueur et la justice suivra son cours.

Pour illustrer ce propos, le tableau joint retrace les exactions sur trois années et le coût des travaux consécutifs.

Ces sommes ont été amputées sur le budget communal ou des Syndicats et distraites d'autres réalisations qui, pour cause ne pourront être entreprises. C'est intolérable !



DEGRADATIONS ET VOLS	1998
1 banc cassé – portes écluses	100 00 F
17 drapeaux volés	4 760 00 F
Jardinières du lavoir cassées	600 00 F
Graffitis sur mobiliers aire de jeux école maternelle	1000 00 F
Corsets des arbres rue de Bayeux tordus, vandalisme	500 00 F
Têtes des arbres coupées	
<b>Total</b>	<b>6960.00 F</b>

DEGRADATIONS ET VOLS	1999
Vol d'un panneau travaux 30 Km/h	600 00 F
Détérioration WC PUBLIC place COUSTEAU	300 00 F
Candélabre place Cousteau détérioré	3000 00 F
Eclairage dans la cour de l'école PE VICTOR	200 00 F
15 drapeaux volés	4200 00 F
1 urinoir cassé WC Stella	1000 00 F
1 porte cassée entre la salle des sports et la cour P E VICTOR	300 00 F
Destruction du dragon place Cousteau – aire de jeux	3700 00 F
Hublot plexiglass cassé P E VICTOR	2000 00 F
3 projecteurs volés au stade de foot	14 400 00 F
Vols dans les vestiaires du terrain de foot	4 500 00 F
1 projecteur Tour Vauban volé + 2 cassés	10 300 00 F
<b>Total</b>	<b>44 500.00 F *</b>

\* Ce qui correspond à un point de fiscalité.

DEGRADATIONS ET VOLS	2000
2 panneaux	1200 00 F
12 drapeaux volés	3360 00 F
2 halogènes WC Stella	200 00 F
WC Stella détérioré	1000 00 F
Porte arrachée Stella	100 00 F
2 panneaux tennis club cassés (devis en attente)	7000 00 F
1 banc cassé rue J. Bart	3500 00 F
Dégradation et vols de fleurs (rond point)	300 00 F
Toiture du lavoir (vandalisme –ardoises arrachées)	3000 00 F
cantine "visitée" - carreau cassé – portes des armoires fracturées	150 00 F
Dégradation des corsets d'arbres rue de Bayeux	1600 00 F
Divers arbres "blessés"	
<b>Total</b>	<b>21410.00 F</b>

Sans oublier les multiples réparations, suites de dégradations moins conséquentes et sans compter les heures passées par les ouvriers de la commune sur les travaux de réfection.





## La politique d'élimination de nos déchets : le prix à payer

Les communes et leurs administrés sont sensibilisés au traitement des déchets et à son coût à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Tant la collecte sélective que l'impact financier du ramassage, du tri, du transport, de l'élimination ou du recyclage appellent à la réflexion, à l'intelligence et au pragmatisme des solutions mises en œuvre.

L'incidence financière, en particulier, pèse de plus en plus lourdement sur l'imposition locale. S'en offusquer est la réaction immédiate mais comprendre le pourquoi d'une telle dérive et agir efficacement, collaborer pour en amoindrir le coût devient la priorité et une démarche citoyenne et économique de première urgence.

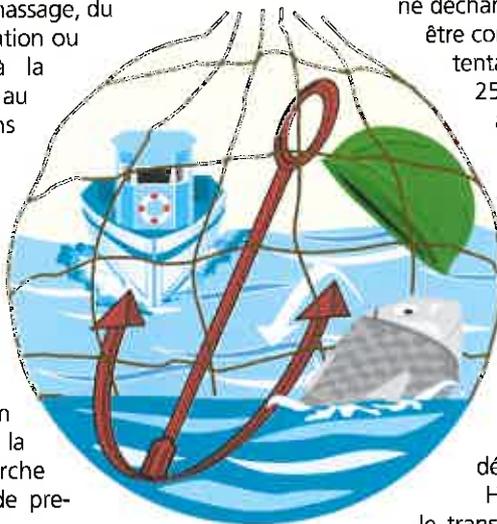
Si nous payons notre électricité et constatons les services qu'elle nous rend, si nous réglons notre facture d'eau potable et bénéficions de son indispensable distribution, financer un servi-

ce de ramassage qui nous échappe dès la poubelle vidée nous semble superflu et dorénavant bien trop onéreux. Pourtant qu'arriverait-il si l'ancienne décharge se perpétuait et si ne pouvait être contrôlée et palliée l'augmentation tentaculaire de nos déchets ? (de 250 kg par an et par habitant, il y a quelques années à 350 kg, calculés chez nous en 1998, et qui devrait dépasser 450 kg dans un avenir proche). Un environnement défiguré et, à terme, une situation incontrôlable s'installerait.

Aux deux services cités plus haut, rendus individuellement, doit être ajouté un service collectif de sauvegarde dont nous ne pouvons nous désintéresser.

Hier le ramassage des déchets et le transport sur une décharge en plein air étaient la règle. L'incinération ou l'enfouissement, les solutions finales.

Aujourd'hui, la protection de l'environnement paysager, olfactif, la pollution provoquée et depuis



*Le local pour les déchets ménagers spéciaux.*





1992, la réglementation européenne, ont rendu totalement inapplicable cette solution de facilité et d'abandon.

A l'horizon 2002, toute la chaîne du ramassage, du transport et du traitement des déchets devra répondre à des impératifs inéluctables et précis.

Ces modalités nouvelles, incontournables et salvatrices ont, bien entendu, un coût supérieur au laisser-aller antérieur : si, aujourd'hui le prix du traitement est contenu à moins de 500 F la tonne de déchets (bien qu'il ait déjà été multiplié par 3), il devrait dans un avenir proche dépasser 1200 F la tonne.

Devant cette fuite en avant qui échappe bien sûr à la responsabilité des communes, comment peut-on freiner cette augmentation vertigineuse ?

Là, intervient le comportement citoyen de chacun : le tri sélectif, à la source, est la réponse qui implique la responsabilité de tous et induit une économie substantielle. Si trier est une contrainte, c'est également un bénéfice dans la mesure où certains déchets sont revendus avant recyclage, tels le verre ou le papier. D'autres, par contre, sont voués à l'élimination pure et simple. Certains, tels les déchets verts, ont d'ailleurs un coût de traitement particulièrement élevé : plus de 100 000 F par an pour ceux de notre SIROM.

Pour réaliser ce tri sélectif, il convient, avant tout traitement des déchets, de se doter d'outils qu'il convient de financer :

1) Un organisme déconcentré qui prend en charge la collecte et le tri pour les 11 communes

agrégées autour de Port-Huppain, c'est le SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES qui joue ce rôle.

2) L'aménagement et l'équipement de POINTS d'APPORTS VOLONTAIRES dans les communes qui permettent, à la source, le tri du verre, du papier et des emballages.

3) La construction et l'équipement d'une DECHETTERIE chargée d'accueillir, sélectivement, les autres déchets ménagers et industriels.

Le coût des instruments de ce tri est loin d'être négligeable mais plusieurs sources d'aide à l'investissement sont à considérer :

- Des subventions non négligeables du Conseil Régional, de l'Agence du Bassin, du FEDER européen pour les points d'apports.

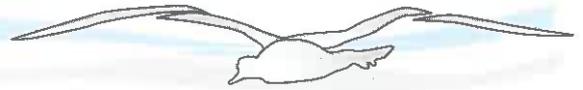
- Une participation importante de l'ADEME, organisme qui taxe les tonnes de déchets traités et redistribue aux communes en fonction de leur PROJET pour les points d'apports, la déchetterie et la politique d'information du public.

- Une aide d'ECO-EMBALLAGE, organisme financé par les industriels de l'emballage qui versent leur éco lors de la mise sur le marché des contenants : une flèche enroulée témoigne sur l'emballage de leur participation.

L'échéance de 2002 oblige les collectivités à se mobiliser. C'est l'honneur et, nous allons le voir plus loin, l'avantage, de nos communes d'avoir enclenché le processus qui mène à un traitement réfléchi de l'ensemble de nos déchets.



*Le dépôt sélectif des déchets pour les usagers.*



# Notre réponse : Le Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères

## LES INSTRUMENTS D'UNE POLITIQUE

Le 6 août 1974 naissait le SIROM. Il a pour objet initial le ramassage des ordures ménagères et leur mise en décharge ou en usine. A l'origine, le Comité du Syndicat est composé des délégués de 6 communes : Commes, Longues, Maisons, Manvieux, Vaux sur Aure, et Port en Bessin-Huppain. Le SIROM regroupe aujourd'hui 12 communes puisque Etréham, Colleville, Sainte Honorine, Saint Laurent, Vierville et Sommervieu ont rejoint les pionniers.

Depuis 1992, son rôle a évolué, s'est étoffé. Le tri s'impose progressivement dans l'organisation et dans le comportement des administrés : dépôt des déchets verts regroupés, installation de conteneurs pour apport volontaire du verre, du papier, des plastiques et des emballages.

L'année 1999 voit la construction de la déchetterie et l'aménagement pratique et paysager des points d'apports volontaires.

En juillet 1999, le Syndicat est le premier dans le Bessin à disposer de sa propre déchetterie aménagée.



*L'inauguration de la déchetterie : Mme le maire, M. le conseiller régional et M. le sous-préfet.*

## LES TRAVAUX

Les 23 points d'apport volontaire (8 à Port en Bessin-Huppain) sur les 12 communes sont prévus et aménagés en tenant compte du pragmatisme de leur utilisation et du souci de les intégrer dans l'environnement de chaque site, urbain ou rural.

La déchetterie, elle, construite à Port en Bessin, est chargée d'accueillir certains déchets, sélectivement triés et rassemblés dans 7 bennes : déchets verts, bois, métaux, gravats, tout-venant, cartons, polystyrènes ; dans 5 bacs : huiles de vidange, piles, batteries, pneumatiques, textiles et dans un local fermé pour les D.M.S (déchets ménagers spéciaux) réputés dangereux : détergents, produits chimiques, etc...

### Leur coût

#### a) L'investissement

financièrement le SIROM a réalisé une opération intéressante :

80 % du prix hors taxes de la déchetterie ont été subventionnés.

■ Sur 1 600 000 F, il ne demeure à la charge des 12 communes que 270 000 F

■ Les conteneurs sur les aires de point d'apport ne coûteront que 160 000 F pour une dépense globale de 700 000 F.





Le SIROM a ainsi bénéficié d'une aide très satisfaisante en s'engageant résolument dans cette opération. On peut douter du maintien du niveau des subventions lorsque les communes retardataires s'y résoudront.

L'équipement de la déchetterie (280 000 F environ), subventionnable en partie, sera complété, achat des bennes, signalétique etc...

L'aménagement des 23 points d'apports finalisera l'opération. A prévoir une somme de 700 000 F en partie couverte par l'ADEME et par une subvention FEDER lissée sur les 12 communes.

#### **b) Le fonctionnement :**

Le point délicat auquel les communes ne pourront échapper et qui justifie la fuite en avant de la taxe sur les ordures ménagères demeure le fonctionnement : outre le ramassage et le transport des déchets, il convient de payer leur traitement : soit élimination soit revalorisation.

La participation de l'ensemble des 12 communes est évaluée à 2 200 000 F au budget 1999 : 1 350 000 F pour le traitement, 530 000 F pour le ramassage, le reste pour couvrir le coût de l'exploitation, les deux emplois créés et l'amortissement de la part de l'investissement emprunté.

Pour Port en Bessin-Huppain, la part de la commune au budget du SIROM est de 820 000 F.

Si l'exploitation courante doit revenir à 22 F par habitant, le transport et la destruction coûteront 3 fois plus chers. C'est un service nouveau qu'il conviendra de payer en tenant compte de l'augmentation du volume des déchets transportés et traités, de la sophistication et, sans doute, de l'efficacité des moyens de destruction ou de valorisation.

Restent à préciser le fonctionnement quotidien, la réglementation et la perception des redevances pour l'avenir : si les ménages bénéficient de l'apport gratuit des déchets, les industriels et les commerçants devront acquitter le prix de leurs dépôts. La pesée des déchets et une marque de reconnaissance des usagers autorisés (les habitants des 12 communes) sont envisagées. A cet effet une commission du SIROM vient d'être installée pour y réfléchir.

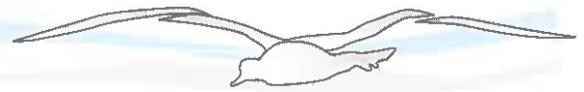
L'outil est prêt à fonctionner. Il faut en tirer la quintessence. C'est, bien entendu, la tâche du SIROM mais également le lot de chaque usager qui doit jouer le jeu d'un tri rigoureux pour ne pas alourdir sa propre facture.

Les 12 communes du SIROM font appel à un effort de citoyenneté de chacun.



*La pesée du véhicule à l'entrée et à la sortie.*





## L'Office Municipal des Sports

Pour faciliter le développement du sport dans la commune et pour favoriser l'harmonisation des activités des différentes associations sportives, Madame le Maire a proposé au Conseil Municipal la création d'un Office Municipal des Sports (O.M.S).

Cet organisme, régi par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901, fonctionne depuis juin 1996.

Outre la proposition de répartition de la subvention globale au Conseil Municipal : 161 506 F, à ventiler entre les différents organismes sportifs, il a impulsé différentes manifestations :

- Les journées du Sport en 1996, 1997, 1998 et 1999.
- Les semaines du sport en 1997, 1998, 1999 et 2000.
- Les premières Foulées Portaises en 1999.
- Les activités d'été, en juillet et août, chaque année, pour les jeunes.
- L'organisation de tournois de tennis de table et de volley-ball.

Il a participé financièrement à l'organisation de deux cyclo-cross et de plusieurs Grands Prix Portais cyclistes. Il s'est impliqué dans deux Téléthons, en 1998 et 1999.

Son dynamisme et l'effectif conséquent des participations à ses propositions lui ont permis de bénéficier de plusieurs subventions du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 7 000 F en 1996, 10 000 F en 1997, 8 000 F en 1999.

Présidé par Madame le Maire, animé par Monsieur Gérard VINGTROIS et par le Comité Directeur, il regroupe des représentants des associations, des professeurs d'Education Physique et des Elus. Il se réunit périodiquement, et assure sa tâche : réflexion quant aux structures à développer, aux activités à engager et préparation du bon déroulement des diverses manifestations.

### O.M.S

**Siège social :** Mairie de Port en Bessin-Huppain

**Comité Directeur de 9 membres**

**Présidente :** Mme C. HUET, Maire

**Président délégué :** M. G. VINGTROIS

**Secrétaire :** M. C. VAN ROYE

**Trésorier :** M. L. SACHET

## Le Conseil Municipal des Jeunes

Quatre ans déjà pour notre C.M.J (2 Maires Jeunes) Quentin YONNET, puis Sandy PERROT ont assuré leurs responsabilités au sein de l'équipe, aidés par le Maire délégué de Huppain Nolwenn PETIT.

Notre Conseil Municipal de Jeunes a assuré ses fonctions avec une certaine dose de dynamisme :

⇒ par sa force de propositions au sein des commissions

- sport
- culture
- environnement

⇒ par les propositions qui ont été nombreuses

- salle de spectacle
- aire de roller
- chemin piétonnier de Huppain

⇒ par ses actions

- rencontre avec des présidents d'associations
- participation aux journées Ville propre
- préparation d'un goûter spectacle pour les anciens de la commune

⇒ par la formation civique proposée à ces jeunes

• visite au SENAT accompagnée par M. de BOURGOING

• visite à l'ASSEMBLEE NATIONALE avec la rencontre sur place de Mme DUMONT, Députée de la circonscription

• participation à DINAN à une assemblée des C.M.J du Grand Ouest

• participation à la visite du DALAI-LAMA au Mémorial de Caen

• rencontre avec M. le Préfet de Région à Caen





Visite à la Préfecture du 1<sup>er</sup> conseil.

- rencontre avec Mme HUET, Maire de Port en Bessin-Huppain.  
Guidés par les membres de la commission jeu-

nesse de la municipalité, Jacques FOUCHER, Daniel YOUNG, Christophe VAN ROYE, Gérard VINGTROIS, Alain DOUYERE, nos jeunes avancent progressivement sur la voie de la découverte, de la démocratie et de l'action.

De nouvelles élections ont eu lieu pour pallier les départs.

Un nouveau Conseil Municipal est élu dont chacun espère qu'il fera preuve, lui aussi, de dynamisme et de sens de la démocratie.

Il est assisté dans le cadre de la découverte par des "membres associés" des communes voisines qui pourront apporter un complément de réflexion et d'action.

La commission jeunesse tient à remercier particulièrement le Collège et son équipe enseignante qui ont toujours montré l'intérêt qu'ils éprouvaient pour cette expérience.

## Le nouveau conseil municipal des jeunes

### Elus de Port en Bessin-Huppain

- Maire :** LANGLOIS Justine
- Adjointes :** FOUQUET Mylène  
CARDRON Amandine  
TOURQUETIL Caroline
- Conseillers :** MALUENDA Noëlia  
NOBILEAU Alysso  
DUPARD Jean-Philippe  
TILLAULT Sue Ellen  
TOLMER Angélique  
CAUDRON Nicolas

### Membres associés

- Présidente :** Charline POITEVIN
- Vice-Présidente :** BOSQUAIN Yannick  
LELANNIER Steven  
VINGTROIS Marie-Cécile  
LEGAGNEUR Raphaël  
LAULHE Marine  
SCANVION Thomas  
HAELEWYN Marion
- CASTEL Gabin  
FURON Mathias  
LEFORT Boris  
DUVAL Pierre-Yves  
GORIOT Aurélie

### 4 commissions ont été mises sur pied

La commission **environnement de la culture Sports et Loisirs des Finances**

**Responsable :** Caroline TOURQUETIL  
Amandine CARDRON  
Pierre-Yves DUVAL  
Jean-Philippe DUPARD

Les jeunes élus avec Madame le maire.





## La création de 5 emplois jeunes

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, notre commune a saisi l'opportunité qui lui était offerte par les mesures de création d'emplois-jeunes.

Leur mise en place répond à l'intérêt du salarié dont c'est souvent le premier emploi mais également à celui de la municipalité qui, dans un cadre financier ordinaire, ne pourrait alourdir ses dépenses en personnel. L'aide apportée par l'Etat et, dans une moindre mesure, par la Région et le Département soulage fortement les budgets municipal et du SIROM.

Les besoins sont de différentes natures :

- Protéger et entretenir, réaménager, replanter, nettoyer, remettre en état l'espace rural.
- Mettre en lumière le patrimoine de la commune.
- Favoriser l'amélioration de la propreté, la récupération et la valorisation des déchets.

A ces trois missions, l'embauche de cinq jeunes, depuis le début de l'année, doit répondre.

Mickaël LEPAINTRE et Michel DAVID sont chargés d'assurer la remise en état des chemins ruraux et piétonniers, voire d'en créer de nouveaux, d'entretenir ce qui reste de haies et de bois, de sauvegarder fossés et talus.

Cécile MADELAINE et Xavier VILLEDIEU, après quelques mois réservés à leur information et à leur découverte du patrimoine local, vont avoir pour

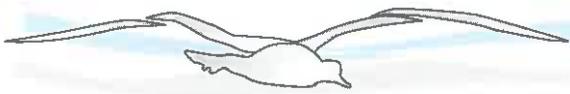
tâche d'organiser, dans un premier temps, des visites guidées d'installations industrielles, des randonnées, des promenades commentées, d'aider à la conception de produits éducatifs et culturels, de promouvoir les richesses patrimoniales de la commune. Dans une perspective plus lointaine, leur activité sera recadrée en mission de l'animation du futur Ecomusée.

Enfin, Claire JEANNE, employée à la nouvelle déchetterie, assure la communication, la relation auprès des usagers et des prestataires de service. Elle est garante de l'efficacité de la collecte sélective et de la revalorisation des déchets. Ce dernier emploi est assuré et financé par le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères qui regroupe douze communes.

Un projet pour un sixième emploi jeune est à l'étude. Il concernera l'Office Municipal des Sports : animateur sportif polyvalent, organisateur et administratif, le jeune recruté dans cette fonction devra faire le lien entre l'Office qui coordonne l'ensemble des activités sportives de la Commune et les différentes Associations, parties prenantes dans cette création d'emploi. Il devrait permettre de donner à l'O.M.S et au développement du sport dans la cité l'élan et le dynamisme qu'elle en attend.



De gauche à droite, Mlle Claire Jeanne, M. Michel David, M. Xavier Villedieu, M. Mickaël Lepaintre, Mlle Cécile Madelaine.

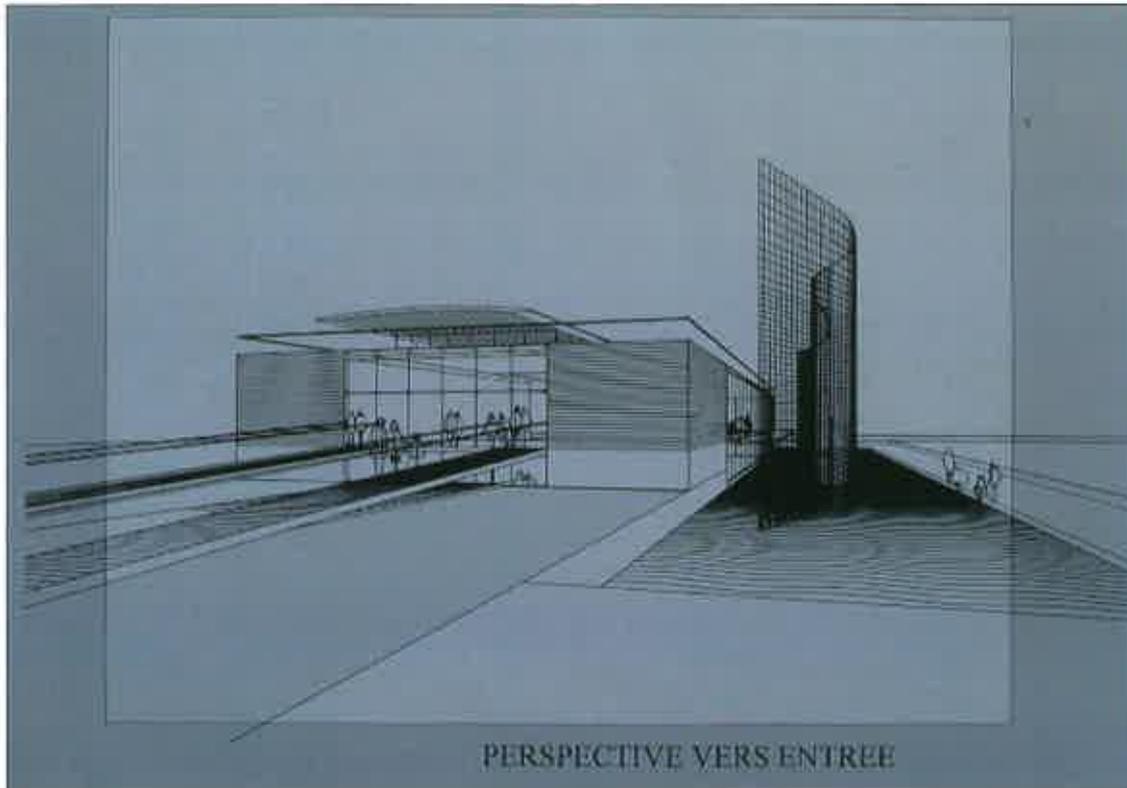


## L'ECOMUSEE

### LE PROJET

Défini par l'étude préalable IN SITU, ce projet à valorisation touristique concerne l'ensemble du territoire portais, son patrimoine maritime et le lien intime que les habitants entretiennent depuis plus de dix siècles avec la mer et les activités de pêche.

Cet équipement culturel est composé d'un triptyque qui permet de situer dans l'espace et le temps l'évolution de ce patrimoine, de ses origines à nos jours :



*Projet présenté par l'équipe "Architecte-Scénographe", lauréate du concours.*

#### **Le centre d'interprétation :**

A l'entrée de la ville, véritable médiateur culturel, entre Port-en-Bessin et ses visiteurs, il regroupera les diverses thématiques selon un fil conducteur, la vie du travailleur de la mer, conditionnée par les marées, les tempêtes, les lieux de vie, (le port mais aussi le bateau), les ressources halieutiques et sa lutte permanente face aux forces de la nature mais aussi, aujourd'hui, aux contraintes économiques.

- Le port naturel, début d'une longue histoire entre des hommes et un petit havre.
- La mer, ses ressources naturelles, des ressources partagées.
- Les techniques de pêche utilisées notamment à Port.
- Un métier à haut risque – vie professionnelle à bord et à terre, vie familiale, la société Portaise : pêcheurs, mareyeurs, ouvriers de marée, charpentiers, mécaniciens, la religion.
- La commercialisation : la nécessité de se développer pour être présent sur le marché.





**Le circuit d'interprétation :**

Qui s'échelonne autour des équipements portuaires : une dizaine de stations propices à la découverte des différents aspects du port (lecture du site, les écluses, les quais, les chalutiers, les filets, les chantiers navals, la criée, la tour à glace, etc..) qui constituera l'illustration concrète des connaissances acquises lors de la visite du centre d'interprétation.



*Le cœur du métier*



*Bassins et chalutiers*





**Mme le maire scelle le parchemin dans la 1<sup>re</sup> pierre.**



**M. le sous-préfet coupe le ruban symbolique.**



**Les travaux de charpente.**

#### **La halle aux poissons :**

Point final du circuit, reconstitution de l'ancienne halle à marée sur l'épi de l'Abbé Leroy, composé d'étals pour la vente au détail de produits frais de la mer mais aussi d'un équipement culturel d'information (variété de poissons, nom des espèces, recettes, etc....)

## **L'IMPACT ECONOMIQUE**

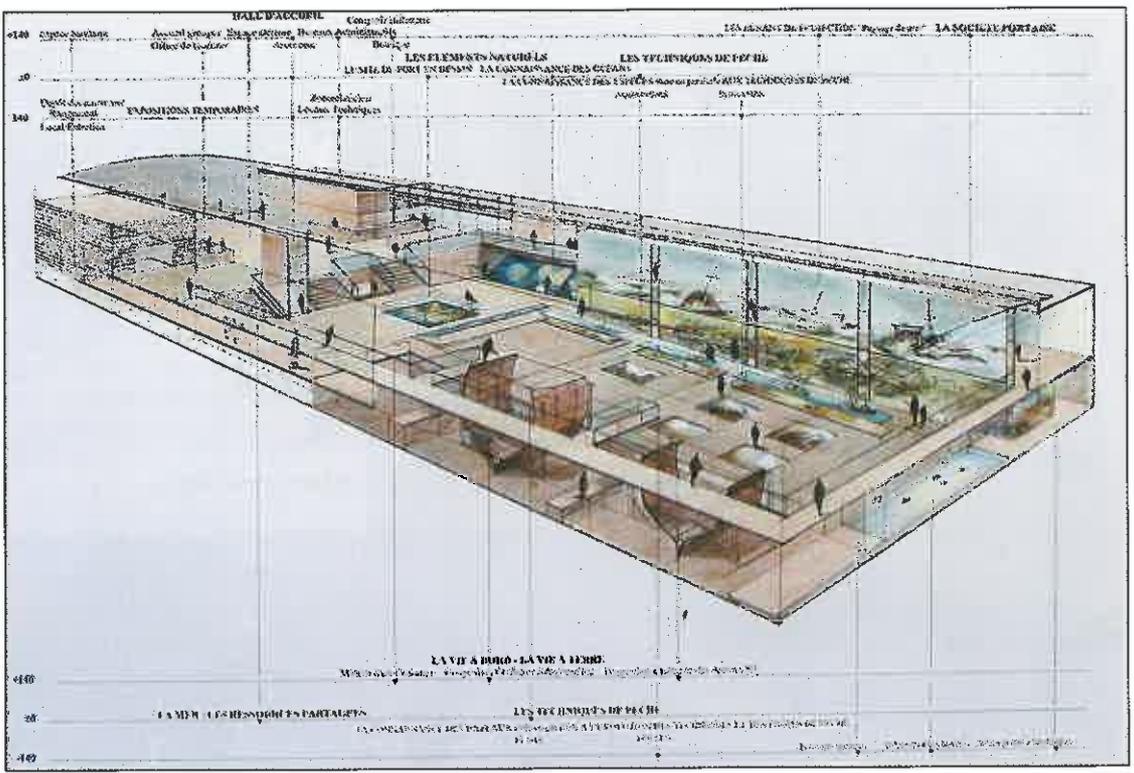
La réalisation de ce projet répond à une nécessité :

#### **. Sur le plan touristique :**

Attirer de nouveaux publics intéressés par un produit différent, sur cette côte de Débarquement exclusivement historique, étaler la fréquentation touristique sur plusieurs mois au lieu des deux mois d'été actuellement, fixer dans la durée, un jour ou plus, les visiteurs qui viennent nombreux passer quelques instants sur le port, les jetées ou les falaises, en particulier le week-end et les périodes de vacances. Le rayonnement touristique du port qui s'étend déjà, au-delà des limites de la région, à la région d'Ile de France et même à l'étranger, a donc vocation à s'amplifier. Par les thèmes abordés et les animations qui seront créées, l'équipement s'adressera à un très large public (touristes, mais aussi scolaires, universitaires, séminaires).

• **Sur le plan pêche, créer une image de marque des métiers de la mer et de leurs produits** en assurant la transparence de la filière pêche du producteur au détaillant, ce projet a également pour objet de revitaliser notre commune qui connaît actuellement des difficultés importantes, liées à une économie monolithique centralisée sur la pêche. Le projet aura des effets très bénéfiques sur le plan économique avec la création de dix emplois directs mais surtout d'emplois induits, dans le secteur tertiaire, liés au tourisme (hébergement – restauration – commerces divers).





Intérieur du projet retenu.

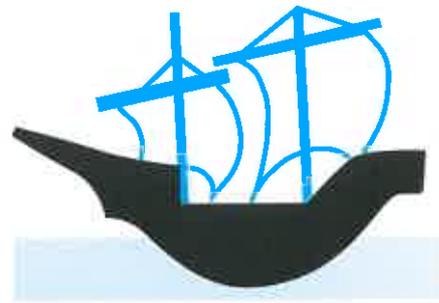
### LE PLAN DE FINANCEMENT

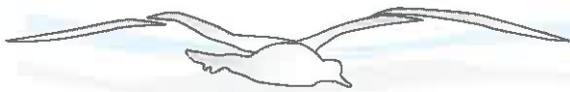
Évalué à 19 millions de francs HT (23 000 000 TTC) ce projet n'était réalisable qu'avec l'aide des Collectivités Territoriales (Région et Département), de l'Etat et de l'Europe. Les subventions sont aujourd'hui acquises :

REGION	3 875 094,00 F
DEPARTEMENT	3 875 094,00 F
FONDS EUROPEENS	
Féder	7 026 988,00 F
lfop	225 000,00 F
ETAT	434 000,00 F
COMMUNE	3 939 294,00 F
TOTAL	19 375 470,00 F

En raison d'un endettement modéré, la commune peut investir dans de nouvelles réalisations. De plus une disparition de certains emprunts anciens en 1998, 99 et 2001 compensera les nouveaux emprunts.

L'achèvement du projet en 2002 avec la mise en service de l'ensemble de l'écomusée permettra à Port en Bessin d'aborder le prochain siècle avec une nouvelle approche de son développement : appuyée sur ses racines, son savoir faire et tournée vers une communication positive et dynamique liée à un tourisme de qualité.





## La Bénédiction de la Mer 1998



Le "Vauban", bateau amiral de la flottille portaise.

Fête religieuse instaurée par l'Abbé Bernard en 1908, la Bénédiction de la mer se perpétue depuis 90 ans, tous les trois ans.

En 1998, pour son 90<sup>e</sup> anniversaire, le bateau amiral "Vauban" a entraîné dans son sillage le reste de la flottille : procession nautique dans l'avant-port et au large avec bénédiction de la mer et hommage et souvenir pour les péris en mer. La cérémonie avait été précédée le matin d'une messe en plein air avec la collaboration d'un orchestre de musiques maritimes et militaires.

La journée a été ponctuée par une procession aux flambeaux vers Notre Dame des Feux et par un feu d'artifice à thème.

Outre ces manifestations de piété, cette fête est également l'occasion d'embellir les rues de la commune de guirlandes et de fleurs en papier.

Elle attire et retient 20 000 personnes.

## Port-en-Bessin-Huppain et ses feux d'artifice



L'affiche de présentation de celui du 30 décembre 1999.

Le premier feu d'artifice de Port-en-Bessin fut tiré le 6 Juin 1948, lors de la visite du Président Vincent Auriol. Depuis, les occasions d'offrir un tel spectacle aux habitants et aux visiteurs n'ont pas manqué à la commune.

D'autres feux sont venus s'ajouter à celui, traditionnel, du 14 juillet : celui intitulé "hommage aux libérateurs" qui célébra le cinquantième anniversaire du Débarquement en Normandie ; ceux tirés lors des Bénédiction de la mer en souvenir des péris en mer ou, plus récemment, celui du 30 décembre 1999, premier feu d'artifice d'hiver, qui fêta le passage à l'an 2000.

Tous furent magnifiques et demeurent inoubliables.

Au fil des années, ces feux d'artifice se sont améliorés. Depuis 1995, ils illustrent des thèmes choisis et sont synchronisés à la musique devenant ainsi de véritables spectacles pyrotechniques. Ils ont acquis une certaine renommée : en décembre, malgré la pluie et le vent, les spectateurs sont venus en grand nombre...





# Calendrier des expositions 2000



28 avril 2000 - 3 artistes exposants sous le même éloge.

## AU CENTRE CULTUREL LEOPOLD SEDAR SENGHOR

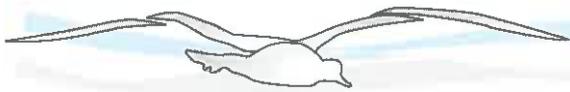
- ❖ **7 janvier (vernissage) au 2 février :**  
Œuvres des enfants des écoles maternelle et primaire.
- ❖ **4 février (vernissage) au 23 février :**  
Photographies de Lionel CREVEL.
- ❖ **25 février (vernissage) au 29 mars :**  
Peintures de Jean-Pierre LÉBOUCHER et Sculptures de Bruno LAMOTTE.
- ❖ **31 mars (vernissage) au 26 avril :**  
Peintures originales de Hugues DEMEURE et Céramiques de Bénédicte ARNOULT.
- ❖ **28 avril (vernissage) au 24 mai :**  
Peintures naïves et figuratives de Geneviève MEREL, Peintures de Madame STURLER et Tournerie d'art de Pierre NARCY.
- ❖ **26 mai (vernissage) au 22 juin :**  
Peintures de Daniel LE TUAL et Sculptures en papier mâché de Sylvie HAMARD.
- ❖ **23 juin (vernissage) au 22 août :**  
Impressions florales de Patrick WARAKA.

- ❖ **25 août (vernissage) au 27 septembre :**  
Boîtes de Pandore et livres-objets de Sylvie CATHY.
- ❖ **29 septembre (vernissage) au 25 octobre :**  
Peintures de Janine GERARD et Sculptures de son fils.
- ❖ **27 octobre (vernissage) au 15 novembre :**  
Peintures de Nicky LAURE et poteries de Catherine.
- ❖ **17 novembre (vernissage) au 6 ou 13 décembre :**  
Peintures de Denis LEGRIS (peintre de la bouche).

## HOTEL DE VILLE

- ❖ **Samedi 1<sup>er</sup> juillet (vernissage) au mardi 1<sup>er</sup> août :**  
Aquarelles et Peintures de Mickaël LARIVIERE.
- ❖ **Samedi 5 août au vendredi 1<sup>er</sup> septembre :**  
Peintures de Henri THOMAS.





## Les animations de l'été 2000

### **Vendredi 14 Juillet :**

- Grand feu d'artifice avec synchronisation musicale.
- Retraite aux flambeaux.
- Bal populaire.

### **Dimanche 16 juillet :**

- Théâtre : "La famille magnifique" sur le marché.

### **Lundi 17 juillet :**

- Concert donné par un ensemble de 60 Américains.

### **Vendredi 21 juillet (21 heures) :**

- Karaoké, en plein air ou salle des fêtes (suivant les conditions atmosphériques).

### **Vendredi 4 août (21 heures) :**

- "Vol de nuit", spectacle où les chants de marins mènent la barque... (à l'extérieur ou salle des fêtes suivant le temps)

### **Vendredi 18 août (20 heures 45) :**

- Concert exceptionnel "Chœur des clarinettes de Normandie" 15 exécutants professionnels, dans l'Eglise Saint André.

*Toutes ces animations sont gratuites ou offertes gracieusement par la commune.*

## Août 1999 : « Atuntaqui » enflamme la salle des fêtes !

Chaque saison la "Commission Culturelle", choisit un concert exceptionnel avec l'accord du Conseil Municipal. En 1999, son choix s'est porté sur "Atuntaqui", chants d'Amérique Latine, pour le plus grand bonheur des spectateurs qui ont fondu de plaisir. La salle des fêtes était comble !

Fondée en 1985, "Atuntaqui" est le nom d'un village d'Equateur, pays natal de l'un des membres du groupe. Soucieux de transmettre leur passion et leurs connaissances, de créer un véritable échange avec le public, les musiciens d' "Atuntaqui" ont transporté leur auditoire sur les hauteurs du Mexique, du Pérou et du Chili. Le concert a été un grand moment de découverte, de partage et d'émotion. Les applaudissements et les ovations n'ont cessé qu'au départ des artistes. Une soirée sublime, choisie par les Affaires Culturelles, qui ne peut que rester dans les mémoires.



*Un groupe de musiciens fort apprécié.*





## Un espace au service de la culture

Le Centre Culturel Léopold Sédar Senghor est ouvert :

- hors saison : du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, le dimanche de 15 h à 18 h.
- et en saison : tous les jours de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Il accueille, chaque année, dans ses bâtiments :

- l'Office de Tourisme,
- des expositions (onze en 1999)
- la bibliothèque pour tous (ouverte le mardi de 17 h à 18 h 30 et le mercredi de 16 h à 18 h)
- l'atelier de poterie (ouvert à huit élèves du collège tous les mercredis matin, du mois d'octobre au mois de juin),



*Peintures aux cimaises...*



*Avec la participation costumée des membres de la commission de la culture.*

- La discothèque (ouverte le mercredi et le samedi de 14 h à 18 h),
- des réunions d'associations ou d'entreprises.

Au cours de l'année 1999, 9611 personnes ont fréquenté le Centre Culturel Léopold Sédar Senghor.

Ce nombre prend en compte les :

- 2792 visiteurs pour les expositions, dont 311 scolaires (120 élèves de l'école primaire et 191 de l'école maternelle),
- 4350 touristes dont 3971 pour des demandes d'information et 379 pour les visites guidées du 15 mai au 15 septembre.

- 1465 personnes venues participer aux réunions,
- 8 enfants assistant chaque semaine à l'atelier poterie,
- 533 adultes et 228 enfants accueillis à la bibliothèque.

En outre il convient de noter que l'Office de Tourisme a reçu 545 demandes de renseignements pour l'année, soit 45 appels par mois et a envoyé 499 courriers soit 42 par mois.

Une seule personne a adhéré à la discothèque en 1999.



*Faïences exposées.*



# ASSOCIATIONS

## Amicale Laïque Port-en-Bessin (A.L.P.B.)

Le Club est présent depuis plus de trente ans à Port.

Le Handball a pris le relais du volley à partir de 1966.

Il s'est hissé comme le volley au niveau national (saison 1976-77) et se maintient depuis au niveau régional.

Le bénévolat et la formation sont les forces vives du club qui, chaque saison, engage plusieurs équipes de jeunes en championnat ainsi que deux équipes seniors.

L'Amicale Laïque essaye de développer chez ses adhérents un esprit de participation à la vie du club : encadrement, arbitrage, animation, condition première pour que le club se maintienne à ce niveau.

Pour les plus jeunes, l'aide des parents, transport par exemple, est très souhaitable et reste un encouragement pour l'enfant et pour le club.

### Pour se renseigner

- **Secrétaire :**  
Pascal VICTOIRE FERON : 02.31.22.79.93
- **Trésorier :**  
Alain LANGLOIS : 02.31.21.72.32
- **Président :**  
Alain THIEBOT : 02.31.92.73.86

Entraînements assurés par des entraîneurs fédéraux 1<sup>er</sup> degré

### Saison 1999-2000

**Equipes jeunes :** - 9 ans, - 12 ans, - 14 ans, - 16 ans

**Equipes juniors seniors :** 1<sup>er</sup> B, 1<sup>er</sup> A



# INFORMATIONS

## Renseignements pratiques

### FAIRE ETABLIR UNE NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Seuls les habitants de la Commune peuvent faire établir le document à la mairie de Port en Bessin-Huppain.

Les pièces nécessaires :

- 1 formulaire de demande à remplir (à retirer à la mairie),
- 2 photographies d'identité récentes et identiques,
- 1 extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie de la Commune de naissance) avec filiation complète,
- Le livret de famille,
- L'ancienne carte d'identité,
- Deux pièces différentes justificatives du domicile (quittance de loyer, d'EDF, d'eau ou de téléphone, avis d'imposition...).

Il faut se présenter **personnellement** en mairie pour les empreintes et la signature. Pour les enfants mineurs, se présenter avec père ou mère.

Un délai de trois semaines est, en général, nécessaire pour obtenir satisfaction.

### FAIRE ETABLIR UN PASSEPORT

L'intéressé(e) doit se présenter personnellement à la mairie, muni(e) :

- D'un timbre fiscal à 400 F
- De deux photographies d'identité récentes et identiques,
- De la carte nationale d'identité en cours de validité,
- Du livret de famille,
- De deux justificatifs différents de domicile.

Pour y inscrire des enfants de moins de 15 ans, se présenter avec eux, à la mairie, avec deux de leurs photographies récentes. Huit à dix jours sont nécessaires pour obtenir le document.





# Urbanisme : Construction Installation - Travaux

Pour tout projet d'opération immobilière, vous devez vous poser la question :

## **I - Ai-je besoin d'un certificat d'urbanisme ?**

Le dossier est à demander en Mairie si :

- Vous voulez savoir si le terrain possédé est constructible ou non.
- Vous voulez construire, installer une caravane, procéder à divers travaux.
- Vous voulez céder un terrain issu d'une propriété bâtie.
- Vous voulez diviser un terrain pour la construction (hors lotissement).

A l'imprimé de demande, doivent être joints :

- 4 plans de situation,
- Les plans du terrain (4 exemplaires),
- Eventuellement, la description de l'opération (4 exemplaires)

Le certificat est délivré dans un délai de 2 mois.

## **II - Ai-je besoin d'une déclaration de travaux exemptés du permis de construire ?**

Vous devez demander à la mairie et remplir le formulaire spécifique si vous envisagez des travaux de faible importance :

- Modification de toiture, vitrines, devantures, ouvertures de fenêtres,
- Poteaux, pylônes, murs de plus de 2 mètres, piscines non couvertes...
- Adjonction d'un balcon, création d'une pièce supplémentaire, abri de jardin, garage, atelier de bricolage, cage extérieur d'ascenseur... (de - de 20 m<sup>2</sup> de superficie),
- Installation d'habitations légères de loisirs, démontables et transportables de moins de 35 m<sup>2</sup>.
- Construction d'une clôture,

A l'imprimé de demande, il faut ajouter (en 3 exemplaires) :

- 1 Plan de situation,
- 1 Plan de masse de la construction,
- 1 Schéma des façades à créer ou à modifier.

L'avis d'opposition ou d'imposition de certaines prescriptions est expédié dans un délai de 1 mois,

voire 2 mois pour certains cas nécessitant des avis complémentaires (monuments historiques, par exemple...).

## **III - Ai-je besoin d'un permis de construire pour une maison individuelle ?**

Bien entendu l et l'imprimé spécifique doit être renseigné.

A la demande doivent être joints, visés par l'auteur du projet (architecte ou concepteur) :

- Le plan de situation du terrain,
- Le plan de masse de la construction,
- Le plan des différentes façades.

Quinze jours après le dépôt de la demande, la date à laquelle la décision devra être notifiée vous parviendra.

Si vous ne recevez ni lettre ni demande de pièces complémentaires, vous pouvez requérir l'instruction du dossier par lettre recommandée avec accusé de réception.

Un permis de construire sera tacitement accordé à l'issue d'un délai de deux mois.

**Attention :** la délivrance du permis de construire est génératrice de taxes et contributions diverses :

- La Taxe Locale d'Équipement (T.L.E) perçue au profit de la Commune,
- La Taxe Départementale d'Espaces Naturels Sensibles (T.D.E.N.S) au profit du Département.

Ces deux taxes, payables en deux fractions égales, 18 mois, et 36 mois après l'obtention du permis de construire.

- La Taxe Départementale pour le Financement des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (T.D.C.A.U.E) payable au Département en une seule fois, 18 mois après l'accord du permis.

- La taxe de raccordement au réseau (Assainissement) qui s'applique aux logements neufs par pièce principale, aux bâtiments industriels par tranche de 60 m<sup>2</sup> de surface de plancher hors d'œuvre, aux locaux commerciaux par tranche de 30 m<sup>2</sup> de surface de plancher hors d'œuvre.

# Les services municipaux

	La mairie de Port-en-Bessin	La mairie annexe de Huppain	Les services techniques		La déchetterie	Le service des eaux (permanence week-end)
			L'atelier municipal	L'annexe technique		
<b>L'adresse</b>	15, rue de Bayeux	Rue du Bourg	Impasse des Goélands	Rue de Bayeux	Rue des Albatros	
<b>Le téléphone</b>	02 31 21 72 12	02 31 21 92 32	02 31 51 04 12	02 31 21 79 02	02 31 22 58 15	F VOISIN 02 31 51 85 36 J-F HOUEL 02 31 92 32 43
<b>Le fax</b>	02 31 92 78 31		02 31 51 76 33	02 31 21 45 12		
<b>Les horaires d'ouverture au public</b>	Du Lundi au Vendredi 8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 16 h Samedi 9 h - 12 h	Permanence le Lundi 13 h 30 - 15 h	Du Lundi au Jeudi 8 h - 12 h 13 h 30 - 17 h 30 Vendredi 8 h - 12 h 13 h 30 - 16 h 30 Samedi 8 h - 12 h (1 seul agent)	Du Lundi au Vendredi 8 h - 12 h	Lundi Mercredi Vendredi Samedi 10 h - 12 h 14 h - 18 h Mardi 10 h - 12 h Dimanche 9 h - 12 h Fermeture hebdomadaire le jeudi	Du Samedi 12 h au Lundi 8 h F VOISIN ou J-F HOUEL Du Lundi au Samedi S'adresser à l'atelier municipal ou à la mairie

## De nouveaux visages en mairie Mme Michèle Blondy, secrétaire générale



**La nouvelle secrétaire générale.**

Mlle Françoise Le Boulch ayant formulé une demande de mise en disponibilité provisoire, Mme Michèle Blondy lui a succédé à compter du début de l'an 2000.

43 ans, mariée à un directeur d'école, maman de quatre enfants, Mme Blondy est nantie d'une certaine expérience.

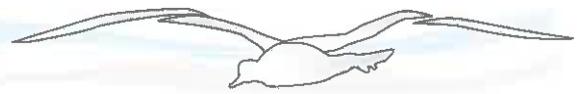
Secrétaire du SIVOM de Rugles (Eure) depuis le 1/09/1977, elle a occupé 14 ans ce poste, chargée qu'elle était de la gestion des vacances : voirie, ordures ménagères, CEG, transports scolaires.

Promue ensuite secrétaire générale au SIVOM de Beaumont-le-Roger (Eure), elle a participé à la mise en place d'une communauté de 19 communes, dans le canton. Elle en facilitait la gestion de toutes les compétences : tourisme, environnement, développement d'une politique de l'enfance...

Elle complétait sa charge avec la mise en œuvre d'un service d'aides à domicile : obtention de l'agrément qualité, formation des aides-ménagères, collaboration avec médecins, infirmiers et services infirmiers à domicile.

Le projet d'Ecomusée a initié sa demande de mutation. Cet ambitieux dessein l'a attirée. Le cadre de vie portais l'a séduite, elle et ses enfants.

A la tête d'une équipe qu'elle juge dynamique et sympathique, elle met en évidence ses compétences, son expérience, sa rigueur souriante et conviviale.



## M. Yvon Delamotte, gardien principal de la police municipale

M. Marceau Gautier ayant fait valoir ses droits à une pension de retraite bien méritée, M. Yvon Delamotte lui a succédé à compter du 2 mai 2000.

Agé de 45 ans, père de trois enfants, M. Delamotte revient dans sa région d'origine après dix années d'exercice dans la police municipale de la région parisienne : 7 ans à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et 3 ans en Brigade moto, à Rueil Malmaison (Hauts de Seine).

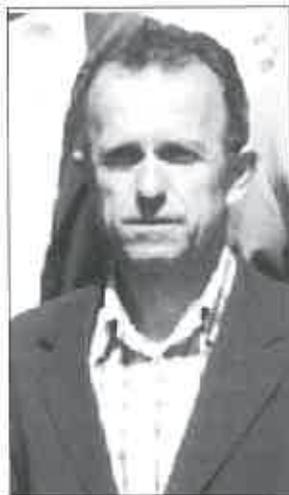
Sportif, c'est un fervent adepte de la moto depuis 1975. Fêru de plongée sous-marine, il y exerce ses talents dans ses moments de loisirs.

Outre son souci de connaître et de dialoguer avec les administrés, précis et rigoureux, M. Delamotte s'appliquera à faire respecter, en particulier, les arrêtés édictés par Mme le Maire. Qu'on se le dise !



M. Yvon Delamotte.

## Une perte pour tous



Nous avons tous appris avec stupeur la disparition tragique et accidentelle du principal de notre collège : Bernard Blachet. Elle a beaucoup peiné les enfants dont il avait la charge, les enseignants soudés autour de ses projets, les parents d'élèves toujours accueillis au collège avec un souci d'écoute et de clarté qui le caractérisait, des élus qu'il a toujours cherché à associer à la vie du collège, de l'ensemble des Portais pour lesquels l'estime était réciproque.

Instituteur, puis professeur de mathématiques dans notre collège, ses qualités pédagogiques et humaines étaient reconnues de tous : ses anciens élèves en témoignent. L'une d'elles m'a même

raconté : **"On me disait nulle en maths, mais il a su me remotiver et j'ai fini par croire en mes possibilités"**.

Sportif et animateur, il s'est beaucoup investi dans le monde du football tant à Port, dont il a été un dirigeant estimé, qu'à Bayeux où il s'est investi dans la formation des jeunes.

Sa vie a été consacrée aux jeunes, à leur donner ou redonner une chance de réussir dans la vie.

Bernard laisse derrière lui un grand vide mais, si chacun sait se servir de l'exemple qu'il nous a donné, celui-ci se comblera petit à petit.

A sa famille, son épouse, ses enfants, ses amis et tout son entourage, la communauté portaise adresse ses plus sincères condoléances et son soutien dans cette épreuve douloureuse.

A Bernard, nous disons simplement MERCI.  
**A. DOUYERE**



## Echos d'antan

### « LE PILOTE » DE PORT EN BESSIN

**L'historique : "LE PILOTE" organe mensuel des Intérêts Paroissiaux " fut publié dès 1908.**

Edité par l'Imprimerie Catholique de FLERS DE L'ORNE, il fut rédigé par l'Abbé BERNARD, Curé de la Paroisse, avec la collaboration de Charles GARNIER, Vice-Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres de Bayeux et de Monsieur Louis CARPENTIER, Avocat à la Cour de Paris.

Le premier numéro est daté de juin 1908. Il parut trente années avant la Seconde Guerre Mondiale, jusqu'en février 1938.

Il fut repris en 1953, sous la férule de l'Abbé LEROY, Curé de la Paroisse.

Le numéro initial sortit en mars - avril 1953 et sa parution fut constante, dix années durant, jusqu'en juin-juillet 1962.

Sous forme de bulletin municipal, la commune reprit à son compte l'édition. Le dernier numéro est daté d'avril 1996.

**L'objectif :** Ainsi le définissait l'Abbé BERNARD dans son premier éditorial daté de juin 1908 et intitulé "A mes Paroissiens".

**LE PILOTE" ne sera**

**ni un polémiste qui discute et froisse,**

**ni un pédant qui disserte et endort**

**mais un GUIDE...**

**La forme et l'esprit méritent d'être maintenus**

### SOUVENIRS, SOUVENIRS...

**(Les extraits qui suivent sont des émanations des n°s 1, 2 et 3 de juin, juillet et août 1908).**

#### **I - LES ELECTIONS MUNICIPALES :**

nombre d'inscrits : 403

votants : 315

ont remporté Messieurs :

Eugène NICOLLE DU LONG PRAY 270 voix

Candide MARIE 263

André LEFOURNIER 253

Jules ALLARD 232

Albert CAVEY 222

Auguste TABOUREL 219

Michel LEFOURNIER 200

Albert GALLOUIN 191

Pierre DURAND 186

René LEFEVRE 183

Wilfried FRANCOISE 182

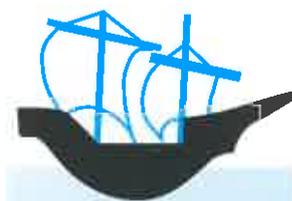
le douzième siège fut attribué à M. Pierre LANGLOIS (116 voix) au scrutin de ballottage.

Résultats qui concernent les élections municipales des dimanches 3 et 10 mai 1908.

**II - LA BENEDICTION DE LA MER** du dimanche 5 juillet 1908, par Monseigneur LEMONNIER, Evêque de Bayeux.

#### **LA CEREMONIE :**

Le matin, Monseigneur assistera au trône à la Grand' Messe, célébrée à 10 heures par Monsieur le Chanoine SAMPIC, archiprêtre de Dieppe...



le Pilote





La cérémonie de la Bénédiction de la Mer aura lieu, l'après-midi, vers les 2 heures...

Il embarquera en chaloupe pour aller bénir la mer et les barques...

S'il faisait gros temps, Monseigneur ferait la cérémonie au bout de l'épi...

Notre excellente "Union Musicale" de Port en Bessin nous a promis son gracieux concours et les deux sociétés bayeusaines, "l'ALERTE" et "LES CADETS DE NEUSTRIE" nous ont fait espérer leur présence...

**LA FOULE :**

Cette cérémonie, nouvelle pour notre diocèse, avait attiré à Port une foule immense. Malgré la longueur des trains la COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU CALVADOS dut, dans l'après-midi, quadrupler son service. Les wagons bondés de voyageurs, assis ou debout, déversaient une affluence énorme de promeneurs à laquelle venaient se joindre ceux qui arrivaient sans cesse en voiture, à bicyclette ou à pied...

**L'EMBARQUEMENT :**

On approche assez difficilement tant la foule est dense. Mais M. Achille DURAND, Président du Comité, commande la manœuvre avec autorité et l'embarquement se fait avec une rapidité merveilleuse...

Monseigneur s'embarque sur la GERMAINE qui a été désignée pour le recevoir. La chaloupe, qui appartient à M. Charles DUPONT, est gracieusement décorée aux couleurs épiscopales (blanc et bleu). Elle est commandée par M. BOURRIENNE et M. Pierre CAUCHARD, associé à ce dernier, tient la barre...

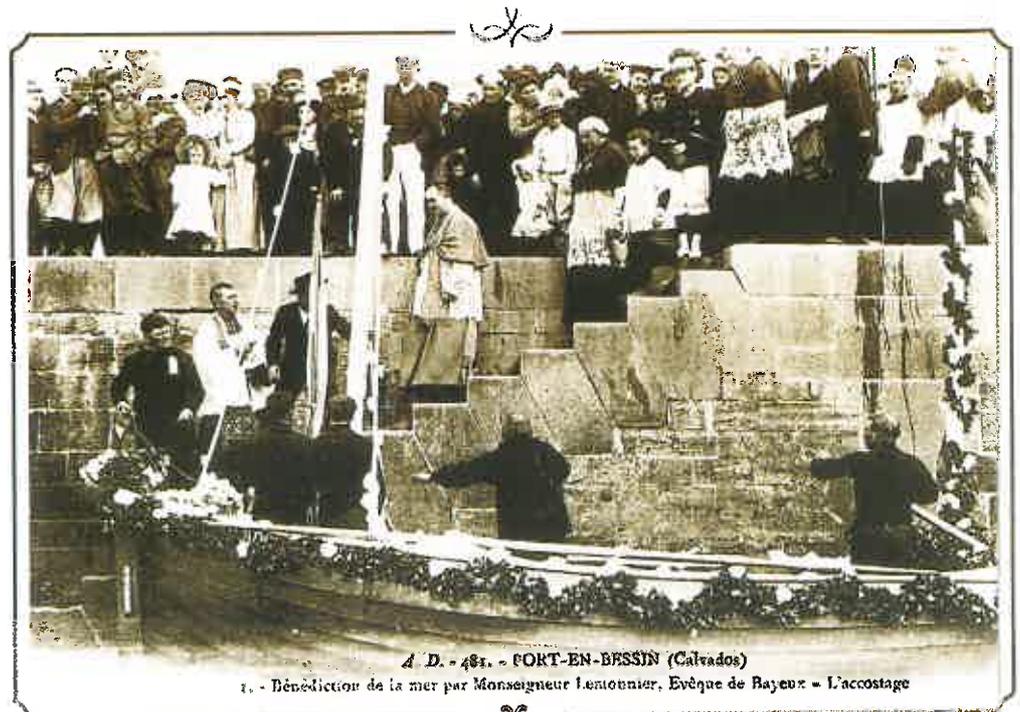
**LA FETE :**

Le spectacle est grandiose et imposant, les quais sont noirs de monde. Un groupe de chanteurs, matelots pour la plupart, interprète, sous la direction de M. Albert MARIE, les Rameaux de FAURE et leurs voix mâles, entendues à cette longue distance, ont quelque chose de plus impressionnant...

**III - LES SUCCES SCOLAIRES**

Ont obtenu, cette année leur CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES :

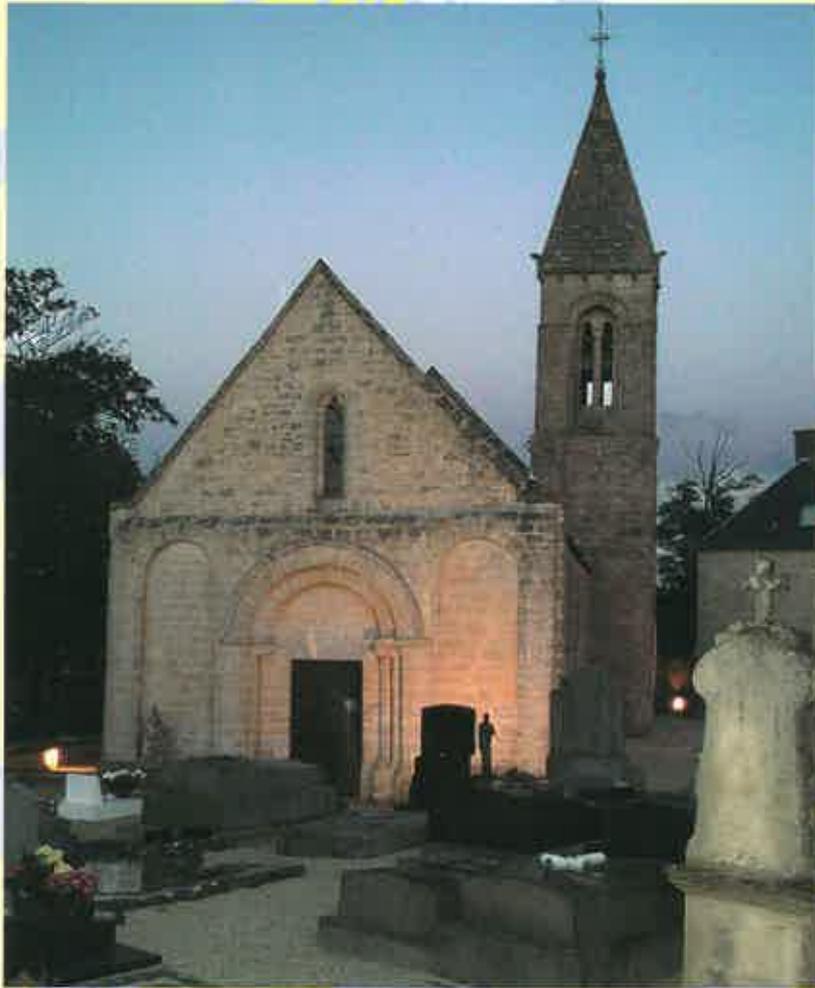
René VIARD, Maurice DURAND, Alphonse MADELAINE, Maurice REQUIER, Maurice GUILBERT, Berthe TABOUREL, Berthe DEPORT, Francine CASTEL...



A. D. - 481. - PORT-EN-BESSIN (Calvados)  
1. - Bénédiction de la mer par Monseigneur Lantonnier, Evêque de Bayeux - L'accostage



# JEUX DE LUMIERES



***L'Eglise Saint-Pierre de Huppain***



***Le Rond point Montgomery***



Mairie de Port-en-Bessin - Huppain - 15, rue de Bayeux - 14520 Port-En-Bessin

Tél. 02 31 21 72 12 - Fax 02 31 92 78 31